



## PROCES-VERBAL REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 26 decembre 2014

L'an deux mille quatorze, le 26 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Sainte Agnès, dûment convoqué le 19 décembre 2014, affichage le 19 décembre 2014, s'est assemblé à la Mairie au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Mr FILIPPI Albert, Maire.

Présents : RAVASIO Christiane, NAZON Sébastien, MATTERA Antoine, BUTEZ Elodie, COSTE Josiane, ZAZZERA Christophe DELLERBA Hervé, MOSSINO Suzanne, BERGOGNE Patrick.

Absents : BONORA Stéphanie donne pouvoir à FILIPPI Albert, IMBERT Evelyne donne pouvoir à Antoine MATTERA, ALEXANDRE Régis, BERTHON Mauricette, BIANCHI Franck, excusés.

Il a été conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884 procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Elodie BUTEZ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Début de séance 18 H 30

Monsieur le Maire procède à l'adoption du compte rendu de la séance du 19 Novembre 2014. Adopté à l'unanimité.

### **1 ) Autorisation donnée au Maire de contracter un emprunt de 240 000 € prévu dans le Budget Primitif 2014-délibération n°64/2014**

#### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Pour la réalisation de l'investissement prévu dans le budget communal 2014, il est nécessaire de solliciter un emprunt de 240 000 €, celui-ci ayant été inscrit dans le budget primitif 2014.

Le Crédit Agricole a fait une proposition de prêt de 240 000 € sur 360 mois à un taux de 3,42 % l'an dont les caractéristiques sont décrites dans le projet joint en annexe.

Le Conseil Municipal après délibération et par :

**10 Voix Pour**

**2 Absentions**

- DECIDE de solliciter un emprunt de 240 000 € au taux de 3,42 % remboursable sur 360 mois.

- DECIDE d'affecter le montant de cet emprunt au besoin de financement des investissements effectués par la commune

- MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette opération et de s'engager à inscrire au budget les sommes nécessaires à son remboursement.

La séance est levée à 19 Heures.

AFFICHAGE N° ..... 141 ..... 2014  
AFFICHÉ LE ..... 29.12.2014 .....  
RETIRÉ LE .....